

Note de présentation du budget primitif 2017 de la Commune de Boos

- I- Présentation générale du budget primitif

- II- La Section de Fonctionnement
 - a. Les charges de fonctionnement
 - i. Les charges à caractère générale
 - ii. Les charges de personnel
 - iii. Les subventions et autres charges de gestion courante
 - iv. Les charges financières

 - b. Les recettes de fonctionnement
 - i. Les produits des services
 - ii. Les dotations de l'Etat
 - iii. La fiscalité
 - iv. La reprise du résultat

- III- La section d'investissement
 - a. Les dépenses d'investissement
 - i. Les dépenses d'entretien et achats
 - ii. Les investissements en cours
 - b. Les recettes d'investissement

- IV- La dette

I. Présentation générale du budget primitif 2017

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre

Le présent budget s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

-Section de fonctionnement : 3 308 230.25 €

Section d'investissement : 4 990 683.47 €

Le budget primitif 2017 est présenté avec la reprise des résultats soit :

- Un résultat de fonctionnement reporté de : 866 970.25 €
- Un résultat d'investissement reporté de : 1 518 704.46 €
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de 1 444 082.06 €

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 308 230.25 €

a. Les charges de fonctionnement

i. Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 785 000 .00 € et sont en augmentation par rapport aux prévisions budgétaires 2016. Cette augmentation s'explique, d'une part, par l'augmentation du patrimoine communal (eau, électricité, assurance.... de la nouvelle salle des sports et de l'école maternelle) ; d'autre part, par la reprise de l'activité du centre de loisirs depuis le 1^{er} septembre 2016 et enfin par le souhait de la municipalité d'améliorer le cadre de vie et le fonctionnement de certains équipements (accessibilité PMR).

ii. Les charges de personnel

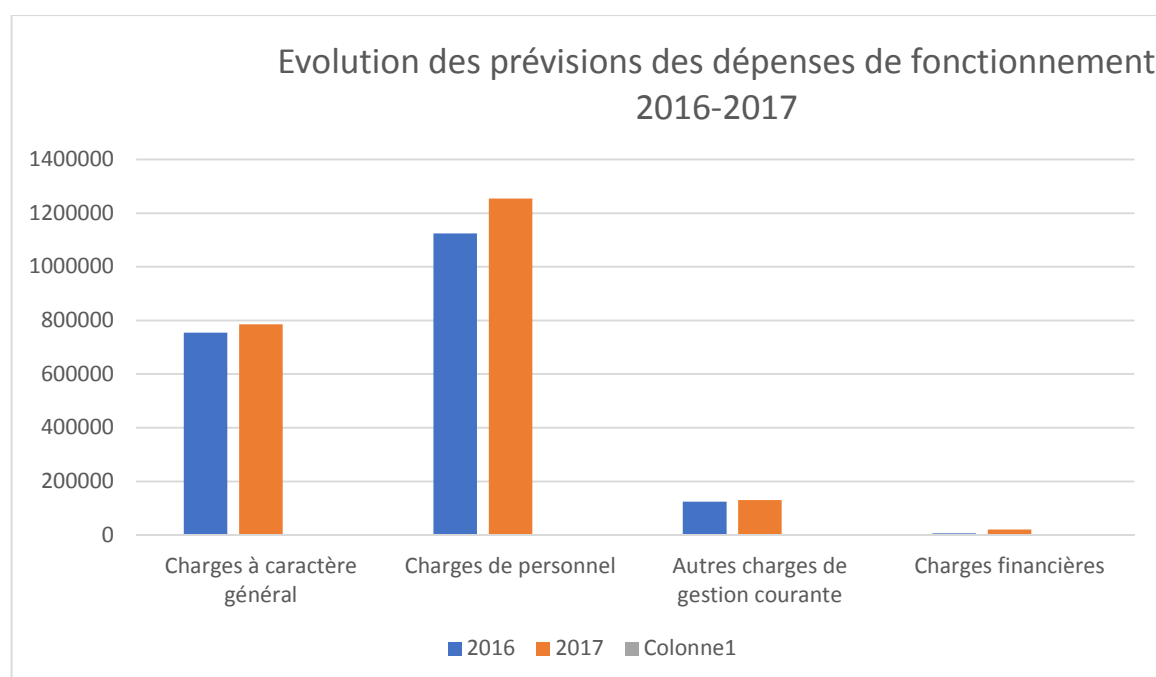
Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 254 900.00 €. Elles sont en augmentation par rapport au budget 2016 (1 124 800.00 €). Là encore, la reprise en régie de l'activité de l'association du centre de loisirs (salaire des animateurs) et la volonté d'améliorer l'entretien de la Commune (création d'un emploi saisonnier pour l'entretien des espaces verts pendant la période estivale) ont un impact sur les dépenses. Par ailleurs, une réorganisation des services liée au transfert de l'école maternelle et du nouveau restaurant scolaires sera nécessaire.

iii. Les subventions et autres charges de gestion courante

Les prévisions budgétaires sont en légère augmentation (130 100.00 € en 2017 au lieu de 124 400.00 €). La subvention au CCAS (centre communal d'action sociale) sera réévaluée. Les indemnités des élus seront réévaluées conformément au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017. La baisse des subventions aux associations (40 000.00 € en 2016 à 35 000.00 € en 2017) se justifie par la fin du versement d'une subvention à l'association du centre de loisirs suite à la reprise de l'activité par la Commune.

iv. Les charges financières

La progression des charges financières (20 500.00 € en 2017, contre 5 900.00 € en 2016) est liée à la réalisation d'emprunts pour le financement de la nouvelle école maternelle.



b. Les recettes de fonctionnement

i. Les produits des services

La reprise par la commune du centre de loisirs entraîne une augmentation des produits des services correspondant à la participation des familles et au financement de la caisse d'allocations familiales.

ii. Les dotations de l'Etat

Compte tenu du contexte national de baisse des concours de l'Etat, les dotations ont donc été estimées avec une grande prudence. La baisse des dotations de l'Etat se poursuivra en 2017 mais de manière moins forte que les années précédentes.

iii. La fiscalité

Les prévisions budgétaires tiennent compte de la majoration des valeurs locatives foncières qui a été fixée par la loi de Finances à 0.4% et de l'augmentation des bases liées aux nouvelles constructions.

Aucune augmentation des taux n'a été votée par le Conseil Municipal.

Taux d'imposition :

	2016	2017
Taxe d'habitation	12.44%	12.44%
Taxe foncière (bâti)	19.37 %	19.37 %
Taxe foncière (non bâti)	40.22 %	40.22 %

Le produit attendu s'élève à 1 020 483.00 € en 2017 (979 244 € en 2016)

iv. La reprise du résultat 2016

La section de fonctionnement intègre la reprise du résultat de l'année 2016 pour un montant de 866 970.25 €.

III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

La section d'investissement s'équilibre à 4 990 683.47 €

a. Les dépenses d'investissement

i. Les dépenses d'entretien et achats

Ces dépenses (711 800.00 €) correspondent à l'entretien du patrimoine et l'achat d'équipements.

Les principaux travaux programmés sont la réfection de la toiture de la salle des sports, l'acquisition de mobilier pour la nouvelle école maternelle et la salle polyvalente, l'acquisition de matériel informatique pour les écoles. La municipalité a également programmé l'acquisition d'un bien situé Rue des Canadiens à proximité de la future école maternelle.

ii. Les investissements en cours

Les travaux de construction de l'école maternelle et la restructuration de la salle polyvalente vont se poursuivre sur l'année 2017 avec une livraison de l'école maternelle en milieu d'année 2017 et une livraison de la salle polyvalente en fin d'année 2017. Ces travaux ont déjà été financés sur l'exercice 2016 et font l'objet d'un report (reste à réaliser).

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement, les excédents de fonctionnement capitalisés.

Les recettes liées au fonds de compensation de la TVA seront inférieures à l'année 2016 (cette recette est directement liée au montant des travaux réalisés 2 ans auparavant).

La taxe d'aménagement suite au transfert de la compétence urbanisme à la Métropole Rouen Normandie et des recettes liées à cette compétence devrait très fortement diminuée et disparaîtra dans les années futures.

Compte tenu de l'incertitude pesant sur les subventions d'investissement liées aux restrictions financières des partenaires extérieurs, la municipalité a souhaité ne pas inscrire de nouvelles subventions d'investissement.

Les subventions attribuées avant la fin de l'exercice 2016 ont quant à elles été reportées pour un montant de 786 666.70 €.

IV. La dette

La ville a contracté deux emprunts en 2016 afin de financer la construction de l'école maternelle un emprunt sur 20 ans de 1 245 000.00 € et un emprunt sur 3 ans de 550 000€. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 1 854 923.42 € ; L'annuité de la dette s'élève en 2017 à 111 106.76 € (en 2016 elle s'élevait à 32 620.38 €)